

**Karaté Québec sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec. Les règlements spécifiques de Karaté Québec sont donc en vigueur aux jeux régionaux et à la Finale 2019.**

Ce document comporte les éléments techniques uniquement pour ce sport. Cependant vous devrez consulter également les **Normes d'opération** (pour tous les sports) qui touchent entre autres les inscriptions, les règles d'admissibilité, les uniformes sur le site Internet de **SPORTSQUÉBEC** : [http://www.jeuxduquebec.com/Normes\\_doperation-fr-29.php](http://www.jeuxduquebec.com/Normes_doperation-fr-29.php).

## 1. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX

### A) PRINCIPALES CATÉGORIES ADMISSIBLES

Catégories	Sexe	Âge	Année de naissance (2018)	Année de naissance (2019)	Poids	Épreuves
<b>Poussin</b>	M et F	6 – 7 ans	2011 et 2012	2012 et 2013	n/a	Kata/Circuit/ Combat foulard
<b>Pupille</b>	M et F	8 – 9 ans	2009 et 2010	2010 et 2011	-35, -40, +45 kg*	Kata/Circuit/ Combat foulard/Combat
<b>Benjamin</b>	M et F	10 – 11 ans	2007 et 2008	2008 et 2009	-35, -41, +41 kg*	Kata / Combat
<b>Minime</b>	<b>F</b>	<b>12 – 13 ans</b>	<b>2005 et 2006</b>	<b>2006 et 2007</b>	<b>-40, -47, +47 kg</b>	<b>Kata / Combat</b>
<b>Minime</b>	<b>M</b>	<b>12 – 13 ans</b>	<b>2005 et 2006</b>	<b>2006 et 2007</b>	<b>-38, -48, +48 kg</b>	<b>Kata / Combat</b>
<b>Cadet</b>	F	14 – 15 ans	2003 et 2004	2004 et 2005	-47, -54, +54 kg*	Kata / Combat
<b>Cadet</b>	M	14 – 15 ans	2003 et 2004	2004 et 2005	-55, -62, +62 kg*	Kata / Combat
<b>Junior</b>	F	16 – 17 ans	2001 et 2002	2002 et 2003	-53, -60, +60 kg*	Kata / Combat
<b>Junior</b>	M	16 – 17 ans	2001 et 2002	2002 et 2003	-60, -70, +70 kg*	Kata / Combat

Au moment des Jeux régionaux, les athlètes participeront dans la catégorie appropriée en fonction de leur année de naissance. Ils doivent ainsi être âgés d'au moins 6 ans et d'au plus 17 ans à la date de l'événement.

\* Le responsable régional peut modifier les intervalles de poids pour permettre une meilleure répartition des athlètes en fonction du nombre d'inscriptions et des intervalles de poids. Ceci est permis pour toutes les catégories d'âges sauf la catégorie Minime.

### B) **AFFILIATION**

L'athlète et le dojo dont il fait partie doivent être affiliés à Karaté Québec selon les tarifs en vigueur, et ce, avant la tenue du tournoi.

Une vérification de toutes les inscriptions sera effectuée dans les jours suivant la tenue des Jeux régionaux de chaque région. Dans le cas où un athlète aurait participé aux Jeux régionaux sans être dûment affilié à Karaté Québec, une sanction monétaire et/ou autre sera imposée par Karaté Québec au dojo de cet athlète.

2. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC - HIVER 2019

A) CATÉGORIES

SEXE	ÂGE Minime : 12-13 ans	NIVEAUX	POIDS	ÉPREUVES
Filles	12-13 ans	Verte et plus	-40 kg	Kata / Combat / Équipe
Filles	12-13 ans	Verte et plus	-47 kg	Kata / Combat / Équipe
Filles	12-13 ans	Verte et plus	+47 kg	Kata / Combat / Équipe
Garçons	12-13 ans	Verte et plus	-38 kg	Kata / Combat / Équipe
Garçons	12-13 ans	Verte et plus	-48 kg	Kata / Combat / Équipe
Garçons	12-13 ans	Verte et plus	+48 kg	Kata / Combat / Équipe

Afin d'être éligible pour participer à la Finale des Jeux du Québec, la date de naissance des athlètes doit se situer entre le 3 mars 2005 et le 15 février 2007.

B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION

**Athlètes maximum:** 6 athlètes, soit \*3 athlètes masculins et \*3 athlètes féminins

**Entraîneur - accompagnateur**

Maximum deux personnes (1 femme et 1 homme)

Entraîneur : 1 obligatoire

Accompagnateur ou 2e entraîneur : 1 maximum

Dans le cas où une délégation régionale serait incomplète (c'est-à-dire qu'aucun athlète de la région n'aurait participé dans une catégorie donnée aux Jeux régionaux), un deuxième athlète pourra être ajouté dans une autre catégorie. Ces catégories verront un athlète s'ajouter en alternance filles/garçons jusqu'à ce que l'équipe soit complète. La priorité est d'équilibrer l'équipe selon le sexe (3 garçons et 3 filles). Dans le cas où un même nombre de participants de sexe féminin et masculin constitue la délégation (1 fille et 1 garçon ou 2 filles et 2 garçons), la priorité sera accordée à une catégorie de filles dans un premier temps. La catégorie d'un sexe particulier qui sera privilégiée sera celle comptant le plus grand nombre de participants. L'ordre des catégories sera décroissant.

\*

Dans le cas où il y aurait aucun participant d'un même sexe, la délégation pourrait accepter plus de 3 participants de l'autre sexe sans dépasser le maximum de deux athlètes par catégorie de poids.

Un exemple est fourni en annexe.

**C) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS**

Un entraîneur devra posséder au minimum un des niveaux de certification du PNCE suivant :

- Niveau 1 certifié du programme de l'ancien PNCE
- Multisports A complété du programme du nouveau PNCE
- Formé Instruction - Débutant

Considérant la composition mixte de l'équipe, il est obligatoire que l'équipe entraîneur-accompagnateur soit **mixte** (un homme et une femme).

Il est de la responsabilité des régions d'identifier les entraîneurs et assistants entraîneurs potentiels, et de s'assurer de leur admissibilité.

**D) AFFILIATION ET MODALITÉS**

Tous les athlètes, ainsi que les dojos desquels ils font partie, doivent être affiliés à Karaté Québec selon les tarifs en vigueur, et ce, au 31 décembre 2018.

Tel que spécifié à la Section 1, point C, du présent document, une vérification de toutes les inscriptions sera effectuée dans les jours suivant la tenue des Jeux régionaux de chaque région. Dans le cas où un athlète aurait participé aux Jeux régionaux sans être dûment affilié à Karaté Québec, une sanction monétaire sera imposée par Karaté Québec au dojo de cet athlète.

**E) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE**

Lors de la finale régionale, dans chacune des régions, les athlètes d'une même catégorie prendront part à une compétition de kata ET une de combat. L'athlète sélectionné sera celui qui aura accumulé le plus de points au classement combiné des deux épreuves.

**Kata**

Le système aux drapeaux avec élimination directe sera utilisé (sans repêchage).

**Combat**

On utilisera le système de tournoi à la ronde pour les catégories de 4 compétiteurs et moins, et le système sans repêchage pour les catégories de 5 compétiteurs et plus. Les combats dureront 2 minutes. L'aire de compétition sera de 8 mètres par 8 mètres (standard).

**Catégories détaillées :**

<b>SEXE</b>	<b>ÂGE</b>	<b>NIVEAUX</b>	<b>POIDS</b>	<b>ÉPREUVES</b>
Filles	12 - 13	Verte et plus	-40 kg	Kata / Combat
Filles	12 - 13	Verte et plus	-47 kg	Kata / Combat
Filles	12 - 13	Verte et plus	+47 kg	Kata / Combat
Garçons	12 - 13	Verte et plus	-38 kg	Kata / Combat
Garçons	12 - 13	Verte et plus	-48 kg	Kata / Combat
Garçons	1 2 - 13	Verte et plus	+48 kg	Kata / Combat

Total : 6 catégories (sexe, âge, niveaux, poids) x 2 épreuves = 12 épreuves

**Système de pointage permettant l'identification des athlètes qui représenteront la région (selon leurs résultats)**

**Élimination directe – Sans repêchage (Kata et Combat)**

<b>Position</b>	<b>Pointage accordé</b>
1 <sup>ère</sup>	4 points
2 <sup>e</sup>	3 points
3 <sup>e</sup> (jusqu'à 2 troisièmes places)	2 points
5 <sup>e</sup> (jusqu'à 4 cinquièmes places)	1 point

Dans le cas où plusieurs athlètes sont à égalité, on tiendra compte du nombre de médailles d'or, puis du nombre de médailles d'argent et du nombre de médailles de bronze, jusqu'à ce que le gagnant soit identifié.

Si, après cette méthode, les athlètes sont toujours à égalité, ils devront refaire un kata, de même qu'un combat l'un contre l'autre (un gagnant pour chacun de ces événements sera identifié). Quatre juges et un arbitre voteront ensuite par drapeaux pour déterminer le gagnant du bris d'égalité.

**F) ADMISSIBILITÉ**

Pour être invitée à participer à la Finale 2019, chaque région devra obligatoirement tenir des Jeux régionaux à l'Hiver 2018 et à l'Hiver 2019.

Les athlètes sélectionnés doivent être de niveau Espoir.

### DÉFINITION D'UN ATHLÈTE ESPOIR

#### Admissibilité

- Être membre de Karaté Québec
- Âge minimum : 12 ans
- Grade en karaté : Ceinture **verte et plus**.

#### Critères de performance

**Pour obtenir l'identification de niveau Espoir, l'athlète doit atteindre une des exigences suivantes :**

- Open international de Montréal
  - o Avoir effectué 2 rondes dans une des divisions Intermédiaire, Avancé ou Élite
- Sélection de l'équipe du Québec
  - o Obtenir un pointage au classement global des trois sélections de l'équipe du Québec
- Coupe Québec
  - o Médaillés et demi-finalistes dans les divisions Intermédiaire, Avancé ou Élite
- Coupe Marc-Hamon
  - o Médaillés et demi-finalistes dans les divisions Intermédiaire, Avancé ou Élite
- Finale régionale
  - o Médaillés d'or dans une finale régionale avec la présence de 3 participants et plus (avec 2 victoires).

**Pour les Jeux du Québec 2019, les périodes durant lesquelles l'athlète aura réalisé la ou les performances lui permettant d'obtenir un statut de niveau Espoir doit se situer entre le 1<sup>er</sup> mai 2017 et le 30 avril 2018 ainsi que du 1<sup>er</sup> mai 2018 et le 31 décembre 2018.**

**Engagement** – répondre à *l'ensemble des exigences suivantes* des exigences suivantes :

À la suite de son identification de niveau Espoir, l'athlète doit rester actif selon les règles en vigueur de Karaté Québec (voir document du Programme des athlètes de haut niveau en vigueur).

#### Entraînement

- Être généralement actif entre le mois de septembre et le mois de mai de l'année suivante, **soit environ une période de 9 mois par année.**
- **Athlètes Jeunesse (12-13 ans)** : S'entraîner 3 fois par semaine ou plus (karaté, entraînement physique, autres sports, etc.) et accumuler 8 heures, ou plus, d'entraînement **et d'activités physiques** par semaine. **Athlètes Cadet et plus (14 ans et plus)** : S'entraîner 4 fois par semaine ou plus (karaté, entraînement physique, autres sports, etc.) et accumuler 10 heures, ou plus, d'entraînement **et d'activités physiques** par semaine.

#### Compétition

- Dans l'année en cours, participer à **deux des trois** sélections de l'équipe du Québec (si l'athlète répond aux critères d'éligibilité en vigueur).
- Dans l'année en cours, participer à 2 compétitions, ou plus, du circuit de Karaté Québec.

- Dans l'année en cours, participer aux camps d'entraînement de Karaté Québec et/ou Karaté Canada selon les invitation reçus.

**G) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE**

L'athlète représentera la région où est situé le dojo auquel il est affilié.

**H) FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE**

**Kata**

Le système aux drapeaux AVEC repêchage sera utilisé.

**Combat – Modifications par rapport aux Jeux régionaux**

On utilisera le système de tournoi à la ronde pour les catégories de 4 compétiteurs et moins, et le système avec repêchage pour les catégories de 5 compétiteurs et plus. Les combats dureront 2 minutes. L'aire de compétition sera de 8 mètres par 8 mètres (standard).

**Équipes de combat (Finale uniquement)**

Des combats par équipe selon les régions seront présentés. L'alignement sera prédéterminé (en suivant l'ordre énuméré ici-bas) et les équipes de six athlètes seront composées comme suit :

Catégorie 1

Filles	12 - 13	Verte et plus	-40 kg
Filles	12 - 13	Verte et plus	-47 kg
Filles	12 - 13	Verte et plus	+47 kg

Catégorie 2

Garçons 12 - 13	Verte et plus	-38 kg
Garçons 12 - 13	Verte et plus	-48 kg
Garçons 12 - 13	Verte et plus	+48 kg

Dans le cas où une région était représentée par deux athlètes dans une même catégorie, c'est l'athlète ayant récolté le plus de points au combiné lors des Jeux régionaux qui sera retenu.

En cas d'égalité lors d'une rencontre (en termes de nombre de combat remportés), le plus haut nombre de points accumulés dans tous les combats de ladite rencontre déterminera l'équipe gagnante. S'il y a toujours égalité, il y aura un combat de bris d'égalité et un tirage au sort déterminera le sexe et le poids des représentants attirés.

Tous les combats par équipe seront présentés, même si une équipe est mathématiquement perdante lors de la ronde de combat. Par exemple, si 2 équipes de 6 athlètes s'affrontent et qu'une équipe remporte 4 victoires au cours des 4 premiers duels, les 2 autres combats auront tout de même lieu.

### **Participation à la Finale des Jeux du Québec 2019**

Les athlètes doivent OBLIGATOIREMENT participer dans les trois événements (kata, combat et combat en équipe) s'ils ont été sélectionnés à titre de meilleur athlète de leur région dans leur catégorie de poids.

**Si un athlète refuse de participer dans un événement ou un autre (kata, combat ou combat par équipe), pour des raisons autres que des blessures survenues lors de la Finale (ces dernières devront être approuvées par le personnel médical en place), toute médaille remportée lors de la Finale lui sera retirée et il en sera de même pour les points attribués à sa région.**

Note : Il est entendu qu'un athlète blessé avant le départ pour la Finale des Jeux du Québec aura cédé sa place à un substitut.

La **pesée officielle** aura lieu lors l'accréditation des athlètes à leur arrivée dans la MRC hôte. Si une ou un athlète ne respectait pas le poids de sa catégorie (+ou- de 1 kg), une seconde pesée aura lieu le matin de la première journée de compétition. Si, lors de cette pesée, l'athlète ne respecte toujours pas le poids (+ou- de 1 kg), il sera disqualifié pour tous les événements de karaté (kata, combat et combat d'équipe) de la Finale.

#### **I) SURCLASSEMENT**

Compte tenu de la procédure permettant de présenter une délégation complète (voir la Section 2, point B – Composition de l'équipe représentant la région), le surclassement n'est pas permis.

#### **J) SUBSTITUTION**

La substitution est permise. Le substitut devra avoir participé aux Jeux régionaux Hiver 2019 de sa région. Le choix du substitut s'effectuera selon l'ordre décroissant (2e, 3e, etc.) des résultats combinés de la catégorie lors des Jeux régionaux.

Si aucun substitut n'est disponible (soit qu'aucun autre athlète ne s'est présenté dans la même catégorie), la même procédure que celle permettant de compléter une délégation pourra être utilisée (voir Section 2, point B).

#### **K) EXCLUSION**

Aucune exclusion.

**L) MÉDAILLES**

Le nombre prévu de médailles distribuées aux athlètes lors de la Finale provinciale sera de :

Médailles d'or : 18 (6 en kata + 6 en combat individuel + 6 en combat par équipe)

Médailles d'argent : 18 (6 en kata + 6 en combat individuel + 6 en combat par équipe)

Médailles de bronze : 36 (12 en kata + 12 en combat individuel + 12 en combat par équipe)

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneurs.

Garçon	KATA			COMBAT			ÉQUIPE	TOTAL
	-38	-48	+48	-38	-48	+48		
OR	1	1	1	1	1	1	3	9
ARGENT	1	1	1	1	1	1	3	9
BRONZE	2	2	2	2	2	2	6	18

TOTAL G + F	
OR	18
ARGENT	18
BRONZE	36

Fille	KATA			COMBAT			ÉQUIPE	TOTAL
	-37	-43	+43	-37	-43	+43		
OR	1	1	1	1	1	1	3	9
ARGENT	1	1	1	1	1	1	3	9
BRONZE	2	2	2	2	2	2	6	18

**M) SYSTÈME DE POINTAGE**

Le système de pointage qui sera utilisé sera le suivant :

Épreuve(s) = kata et combat individuel

Point attribué à la première position = 38

Nombre de point séparant chaque position = 1

Épreuve(s) = combat par équipe

Point attribué à la première position = 38

Nombre de points séparant chaque position = 2

**N) SYSTÈME DE CLASSEMENT**

Sommes de tous les points des athlètes des épreuves individuelles et par équipe par région.



**ANNEXE**

Exemple - Cas d'une délégation incomplète (Section II, point B – Composition de l'équipe)

**Jeux régionaux de la région de St-Éloigné-des-Meuh-Meuh**

<b>SEXE</b>	<b>ÂGE</b>	<b>NIVEAUX</b>	<b>POIDS</b>	<b>ÉPREUVES</b>	<b>Nb. participants</b>
Filles	12 - 13	Verte et plus	-40 kg	Kata/Combat	11
Filles	12 - 13	Verte et plus	-47 kg	Kata/Combat	5
Filles	12 - 13	Verte et plus	+47 kg	Kata/Combat	0
Garçons	12 - 13	Verte et plus	-38 kg	Kata/Combat	4
Garçons	12 - 13	Verte et plus	-48 kg	Kata/Combat	12
Garçons	12 - 13	Verte et plus	+48 kg	Kata/Combat	0

AUCUN athlète ne s'est présenté dans les deux catégories en bleu. La délégation de St-Éloigné-des-Meuh-Meuh compterait alors 4 athlètes (sur une possibilité de 6) et serait donc incomplète.

Pour la compléter, St-Éloigné-des-Meuh-Meuh pourra ajouter un deuxième athlète dans une catégorie déjà représentée. Comme les filles sont priorisées puisqu'il y a un nombre égal de filles et de garçons pour le moment, la région pourra ajouter une deuxième athlète dans la catégorie Filles comptant le plus grand nombre de participantes : Vertes et plus, moins de 40 kg. La délégation de St-Éloigné-des-Meuh-Meuh compte maintenant 5 athlètes.

La région pourra alors ajouter un deuxième athlète dans une catégorie Garçons déjà représentée. Celle comptant le plus grand nombre de participants est priorisée : Vertes et plus, moins de 48 kg. La délégation de St-Éloigné-des-Meuh-Meuh compte maintenant 6 athlètes.

Finalement, la délégation de St-Éloigné-des-Meuh-Meuh est maintenant complète!

L'objectif est de sélectionner le « meilleur deuxième » d'une catégorie pour combler la délégation. Si ce deuxième refusait de participer à la Finale, on passerait, soit au troisième si cette catégorie est encore plus nombreuse que les autres malgré le refus du deuxième, soit à la catégorie suivante (selon la taille), mais du même sexe.